

Éducation civique

Thème au choix : Engagements individuels et collectifs

Associations, partis politiques et syndicats.

La classe :

La séquence proposée a été expérimentée avec un petit groupe de 18 élèves de Seconde Service Accueil : six garçons et 12 filles. En cours, les élèves jouent le jeu. Ils sont globalement attentifs et travaillent. Les phases de cours dialoguées sont nombreuses et quelques élèves participent volontiers à l'oral. Il y a quelques « bons » élèves mais aussi de nombreux absentéistes qui manquent de motivation. On peut dire que la classe est coupée en deux : un groupe assez dynamique et travailleur et un groupe plus passif et absentéiste.

La séquence

Il s'agit d'une séquence d'éducation civique de 1^{ère} année de bac pro 3 ans. Dans la mesure où le thème obligatoire (*Droits et devoirs des membres de la communauté éducative*) est traité par la plupart des collègues en début d'année au moment de l'accueil, je propose d'avancer quelques pistes pour l'un des thèmes au choix : *Engagements individuels et collectifs*. Les sujets possibles de cette question étant les suivants : les *associations*, les *partis politiques*, les *syndicats*. Il faut bien faire des choix compte tenu du temps qui nous est imparti. Je travaille davantage sur les associations et partis politiques. Le choix est ici tout à fait subjectif. Mais il est tout à fait possible d'enrichir la séquence en travaillant sur les syndicats.

La séquence proposée dure 6 à 10 heures. On peut se contenter des trois séances mais les prolongements permettent en principe aux élèves de mieux s'approprier les contenus. Ces prolongements peuvent être menés en accompagnement personnalisé. J'ai conscience que c'est un peu long mais le choix est délibéré. La première année n'étant pas une année à examen (ni certification intermédiaire, ni diplôme), je préfère passer un peu plus de temps sur cette question afin de ne pas en perdre l'année suivante. Le travail mené permettra aux élèves de comprendre mieux la question 5 du programme de deuxième année (La V^{ème} République, une République d'un nouveau type) ainsi que la cohabitation. Elle permettra aussi d'appréhender plus facilement les thèmes d'éducation civique de la 1^{ère} et de la Terminale qui font écho à celui que je traite ici. En particulier : la Constitution et l'exercice des pouvoirs, droits et devoirs des citoyens, droits de l'Homme et action internationale, le rôle des organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Les orientations de la séquence sont définies par le programme : « *Responsable, le citoyen fait vivre les valeurs de la République. **La citoyenneté est exercice de droits, sens de la responsabilité, exigence d'engagement. Cette exigence d'engagement peut se manifester par la participation à des actions ; elle peut s'exercer dans des **organisations collectives**, dans des actions ponctuelles ou de longue portée*** ».

Mon objectif est qu'à l'issue de la séquence, les élèves prennent conscience qu'on peut s'engager individuellement pour une cause ou pour une autre. C'est cela exercer sa citoyenneté. Cette citoyenneté peut s'exercer dans des organisations collectives : des associations ou des partis politiques. Il faut souvent s'associer pour être plus forts et avoir les moyens de ses ambitions. Impossible de jouer au foot tout seul, impossible de lutter contre la pollution dans son coin, impossible de changer les choses en restant isolés. A un moment ou à un autre, les élèves seront amenés dans leur vie à intégrer des organisations collectives.

Le lancement :

Pour lancer la séquence, je demande qui est membre d'un club de sport, d'une association. Aucune réponse ! Ceux qui jouent au foot en club ignorent qu'ils adhèrent à une association sportive. Je le leur dis. Quelques mains se lèvent. Deux élèves font du foot, deux dansent dans un club, un fait du karaté. Les élèves ne savent pas qu'il y a des associations au sein même du lycée : l'association des parents d'élèves, le FSE. Là aussi, je le leur dis. Ah ben oui... disent-ils...

Pour aller plus loin, j'ai prévu un document de lancement. C'est un transparent rétro projeté. Je leur pose deux ou trois questions. Pour quelle(s) cause(s) souhaiteraient-ils s'engager ? Le mot « *engagement* » étant mal compris des élèves, j'ai pris le parti de simplifier. Je demande donc aux élèves ce qu'ils changeraient dans le monde s'ils en avaient la possibilité. Ce qu'ils aimeraient combattre et/ou défendre. Les réponses abondent alors. Elles sont nombreuses et sont notées au tableau. Les réponses sont un peu stéréotypées et utopistes (j'aimerais qu'il n'y ait plus de pollution, qu'il n'y ait plus de guerres, qu'il n'y ait plus de pauvres, de racisme, de maladies, que tout le monde mange à sa faim, que chacun ait un toit, etc.) mais elles permettent déjà de passer de l'engagement individuel à l'engagement collectif puisqu'à l'intérieur des encadrés proposés sur le schéma, on cherche des structures collectives qui s'engagent pour les mêmes causes que les élèves.

Les élèves ont pensé à Coluche, l'abbé Pierre, Yannick Noah, Ariana Karembeu, etc. À la Croix-Rouge, Emmaüs, Les restos du cœur, AIDES, etc.

Si le professeur complète lui-même le schéma au tableau, c'est tout à fait gérable. On peut faire coller le photocopié dans le cahier des élèves et le renseigner avec eux.

La première séance :

Mon objectif est de montrer aux élèves que les associations sont nombreuses en France. Elles nous entourent. La séance vise aussi à expliquer comment on en crée une et quels types d'associations existent. La séance permet aussi de voir que la plupart d'entre elles reposent sur le bénévolat. La séance répond à la question : « Qu'est-ce qu'une association ? ».

Pour cela, je prends appui sur trois documents suivants :

Document 1 : Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (extraits).

Document 2 : Un tissu associatif qui pèse dans la vie publique et économique (texte).

Document 3 : Nombre d'associations selon le secteur d'activité (tableau).

Chaque document donne des informations qui permettent d'atteindre les objectifs. La loi de 1901 permet de définir ce qu'est une association et de savoir depuis quand il est possible d'en créer en France. Elle présente les démarches nécessaires pour créer une association. Les documents 2 et 3 permettent de déterminer le nombre d'associations existant en France. Ils permettent aussi de comprendre que les associations reposent en grande partie sur le travail des bénévoles et quels sont les domaines dans lesquels on trouve davantage d'associations.

La séance peut être menée en une heure.

Séance 2 : comment vivent les associations ?

L'heure suivante, je propose de commencer la leçon par un récapitulatif de tout ce qui a été appris dans la séance 1. Ça peut durer $\frac{1}{4}$ d'heure puisque l'activité qui suit n'est pas longue.

Dès lors que les élèves savent ce qu'est une association et comment on la crée, mon objectif est de les amener à s'interroger sur les moyens dont elle dispose pour fonctionner. De leur montrer que pour vivre, les associations dépendent de financements privés mais que pour la plupart, il serait difficile de vivre sans un financement public.

Pour cela, je prends appui sur deux documents : un tableau présentant la nature et l'origine des financements selon l'existence d'emploi salarié dans l'association et une lettre de demande de subvention rédigée par un Président d'association.

Le premier document permet de distinguer les deux principaux types de financements sur lesquels les associations peuvent compter : les financements privés et publics. Il permet aussi de lister quelques exemples de rentrées d'argent qui alimentent les caisses des associations et qui peuvent permettre aux activités de fonctionner : cotisations, dons, etc.

Le deuxième document permet de comprendre que la plupart des associations dépendent d'un financement public. Avant le vote du budget communal, la plupart des associations envoie une demande de subvention au Maire de leur ville/village. Cette demande est ensuite étudiée par une commission puis présentée au Conseil Municipal qui a le dernier mot.

En complément de cette séance, je propose une activité qui peut être menée en accompagnement personnalisé : Je crée mon association.
(1h00 ou 2h00)

Cette séance peut être menée dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. Les élèves ont davantage d'autonomie dans cette séance. Je propose aux élèves une activité de groupe d'une heure ou deux. Les groupes peuvent être composés de 2 (puisque'il faut au moins un secrétaire et un Président pour créer une association), 3 ou 4 élèves. L'activité consiste à créer une association virtuelle et à écrire une partie des statuts. Tout du moins, les articles indispensables : titre, objet, siège social, etc. Si la séance dure deux heures, on peut aussi faire rédiger la demande de subvention aux élèves.

Globalement, les élèves se prêtent au jeu et imaginent une association. Le travail peut être évalué. La cohérence sera particulièrement examinée. On ne peut pas demander 5000 € sans en justifier l'emploi...

La classe se transforme en Conseil Municipal...

Un autre prolongement (non expérimenté) est possible à partir des courriers rédigés par les élèves. Le professeur construit un tableau dans lequel il reporte les sommes demandées par les Présidents puis la classe joue le rôle du Conseil Municipal. Le professeur joue le rôle du Maire qui expose ces demandes de subventions. Evidemment, la somme consacrée aux subventions des associations ne permet pas de couvrir toutes les demandes. Il faut faire des choix et voter. A qui donne-t-on le moins ? A qui donne-t-on le plus ? Le débat peut être animé par le professeur. Cette activité d'une heure ou deux permet de comprendre les enjeux de la démocratie. C'est l'occasion de rappeler ce qu'est le Conseil Municipal. Cette activité semble tout à fait réalisable en ½ groupe ou en accompagnement personnalisé.

Autre proposition d'activité pouvant être menée dans le cadre de l'accompagnement personnalisé : Les ONG (1h00)

Afin de ne pas se cantonner aux associations sportives ou de quartier, au cours de la séance, il me semble intéressant à un moment ou à un autre d'évoquer les ONG. En effet, en Histoire, Géographie, Français ou Anglais, les élèves seront amenés à découvrir des documents de Greenpeace, de Médecins sans frontières, de Reporters sans frontières ou d'Amnesty international par exemple...

Toujours dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, une séance supplémentaire d'une heure peut donc être proposée sur les ONG. La séance peut être menée au CDI avec le documentaliste ou dans une salle pupitre permettant aux élèves d'accéder à internet et de faire des recherches. Il me semble intéressant de mener ce travail (qui peut être évalué) avec les élèves. On distribue un support aux élèves (logos des principales ONG) et les élèves doivent préciser le champ d'action et/ou les objectifs de chacune de ces ONG. C'est bien sûr aussi l'occasion de définir ce qu'est une ONG.

Séance 3 : Qu'est-ce qu'un parti politique ? (1h00)

C'est un autre moyen de s'engager dans la société. La séance vise à définir ce qu'est un parti politique. Elle permet aussi de comprendre pourquoi on parle de droite ou de gauche en France et pas de démocrates ou conservateurs, par exemple. La culture politique des élèves présentant des lacunes, c'est une séance plus difficile à mener. Le travail mené sur les partis politiques doit permettre de rendre compte de la manière dont les partis déclinent les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Ce travail peut aussi permettre aux élèves de comprendre qu'une démocratie est fragile et que l'engagement et l'implication des citoyens dans les associations et les partis politiques contribuent à la faire vivre. La séance permet aussi d'aborder le rôle des militants qui contribuent à la réflexion et à la prise de décisions au sein des partis politiques.

La séance peut être enrichie d'une autre séance qui consiste à placer les principaux partis sur un échiquier politique. Je me dis qu'au terme de la séance, les élèves retiendront peut être quels sont les partis de droite et de gauche. Peut être seront-ils capables de situer quelques personnages politiques sur l'échiquier politique ? Cf. fichier principaux partis et personnages politiques. Ce prolongement implique que le professeur donne aux élèves les principales valeurs défendues par la gauche et la droite.

Fin de séquence. Le travail peut être mené en accompagnement personnalisé.

En fin de séquence, je propose aux élèves de choisir chacun une association (ça me semblait plus facile qu'un parti politique pour mes élèves). Ils travaillent alors un peu dans l'esprit du CCF. C'est également une séance TICE qui peut être travaillée au CDI avec l'aide des documentalistes. Chaque élève doit compléter un document normalisé Publisher (voir fichier vierge joint). L'idée est de créer un listing des principales associations françaises et mondiales qui restera au CDI ou dans la classe. On pourra ressortir le listing plus tard ou l'année suivante lorsque des documents se rapporteront à ces associations. Le professeur peut d'ailleurs proposer une liste. Par exemple :

Reporter sans frontières, Médecins sans frontières, Amnesty international, Greenpeace, Les restos du cœur, Emmaüs, Handicap international, Aides, Action contre la faim, la Croix-Rouge, Fondation pour la nature et l'homme, etc.

Chaque élève dispose de deux heures pour créer sa fiche. Le Professeur accompagne le travail des élèves pour que la mise en forme soit normée.

Au terme de ce travail, l'élève a deux possibilités : soit il présente sa fiche à l'oral devant ses camarades soit il la présente dans un petit oral organisé pour l'occasion. L'élève doit être capable de justifier le choix du document qui illustre l'une des actions de l'association et d'en parler. Je vous joins un exemple de fiche réalisé à propos de Reporters sans frontières.

Evaluation :

Plusieurs activités peuvent être évaluées dans le courant de la séquence.

- Fiche « *je crée mon association* »,
- Courrier de demande d'une subvention au Conseil Municipal,
- Réalisation d'une fiche présentant une association, une ONG,
- Je propose deux documents en fin de séquence qui permettent de constater que deux structures collectives poursuivent le même objectif. Pour les députés des partis majoritaires de l'Assemblée nationale comme pour les bénévoles de la Prévention routière, il s'agit de réduire les infractions au code de la route et de rendre les routes plus sûres. On peut demander aux élèves quel est le dénominateur commun entre ces deux documents (ils parlent de sécurité routière), de quelles organisations collectives il est question dans les documents 1 et le 2 (un parti politique et une association). On peut aussi demander aux élèves pourquoi les organisations collectives sont plus efficaces pour lutter contre le fléau de l'insécurité routière.